

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DAE 24 Subvention (7.000 euros) à l'association Paris Potier (15e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 - 13 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Paris Potier (15e) ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 20 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'association Paris Potier (n° SIMPA : 54144 / dossier 2017-01005) domiciliée 3, rue Charles Weiss (15e), pour l'organisation de la 20e édition des Journées de la Céramique.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée chapitre 65, rubrique 90-3, nature 6574, ligne VF55003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017, sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO